

Legalite pour un boitier ulta son

Par boudehen, le 25/06/2008 à 10:38

j' ai acheter dernierement un boitier pour eviter que les chats et les lapins viennent dans mon jardin ce boitier emet des ultras sons inaudibles pour l'homme mon voisin me dit que ça gene ses enfants ai je le droit de garder ce boitier?

Par frog, le 25/06/2008 à 13:08

On vous dit que ce boitier présente une gêne significative pour l'ouïe des enfants. A votre avis, que devriez vous faire ? C'est plus une question de bon sens que de droit (droit qui par ailleurs ne fait que donner de la force au bon sens).

Par domi, le 25/06/2008 à 16:17

Bonjour Boudehen ,on a entendu parler d'un cas similaire à la tv il n'y a pas trés longtemps! Les voisins ont porté plainte et le boitier a dû être retiré ...